

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2795**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées boulevard Sampaix et appartenant à EM2C Promotion

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2795**

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées boulevard Sampaix et appartenant à EM2C Promotion**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de la requalification du boulevard Sampaix à Saint Fons, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 078 mètres carrés, situées sur un emplacement réservé (ER) n° 21 au PLU et appartenant à EM2C Promotion.

Il s'agit d'un tènement constitué de 2 terrains nus cadastrés sous les numéros 387 et 392 de la section AB, qui devra être intégré dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles interviendrait à titre purement gratuit, terrain libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 078 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 387 et 392 de la section AB, situées boulevard Sampaix à Saint Fons et appartenant à EM2C Promotion, dans le cadre de la requalification du boulevard Sampaix et situées sur un emplacement réservé (ER) n° 21 au plan local d'urbanisme (PLU).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 0891, le 4 avril 2011 pour la somme de 500 000 €.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 100 - fonction 090 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 090 - exercice 2011.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 100 - fonction 090, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.